



# Politique de confidentialité et de protection des données

version 1.0, 21 avril 2023

- 1 – Introduction
- 2 – Définitions
- 3 – Champ d'application et mise en œuvre
- 4 – Rôles et responsabilité
- 5 – Politique
- 6 – Dispositions finales
- 7 – Historique des versions

## 1 – Introduction

Dans le cadre de ses activités, CQ, les Utilisateurs et Utilisatrices de CQ et les Locataires de CQ, stockeront, transmettront et utiliseront des données sur les Systèmes d'Information de CQ. La présente politique vise à informer toutes les parties prenantes de l'engagement de CQ à protéger ces informations, incluant certaines informations qui peuvent être considérées comme confidentielles. Plus précisément, elle énonce les exigences de base qui garantissent que l'Information et les Systèmes d'Information de CQ disposent des mesures de protection appropriées pour maintenir le niveau d'intégrité et de confidentialité attendu, tant pour les Utilisateurs et Utilisatrices de CQ que pour les Locataires de CQ. Cette politique vient compléter la Politique de sécurité de CQ<sup>1</sup>.

## 2 – Définitions

Les termes relatifs à la sécurité de l'information sont définis dans la Politique de sécurité de CQ et également disponibles dans le Glossaire de la sécurité de l'information de CQ<sup>2</sup>. La définition supplémentaire suivante est requise dans la présente politique :

- **Responsable de l'information** : personne qui supervise le cycle de vie de l'Information et d'autres types de données en assurant la qualité, l'intégrité et les modalités d'accès à l'Information et aux données dès leur collecte. Elle est responsable de la détermination de la Classification de Sécurité de l'Information des données (telle que définie dans la

---

<sup>1</sup> <https://www.calculquebec.ca/politique-de-securite>

<sup>2</sup> <https://www.calculquebec.ca/glossaire-de-la-securite-de-information-CQ>

Directive sur la Classification de Sécurité de l'Information<sup>3</sup>), de l'identification des exigences ou des contrôles de sécurité et de confidentialité à utiliser pour leur protection, de la mise en œuvre des évaluations et des audits de sécurité internes et externes, et de la tenue des journaux. Chaque Locataire de CQ, Utilisateur et Utilisatrice de CQ a la responsabilité d'identifier ou d'attribuer le rôle de Responsable de l'information dans le cadre de son plan de gestion de l'Information. Pour les informations sous l'autorité de CQ, un Membre de l'équipe de CQ sera identifié comme le Responsable de l'Information.

### 3 – Champ d'application et mise en œuvre

La politique de confidentialité et de protection des données supporte le Cadre de sécurité de l'information de CQ et sera mise en œuvre et appliquée conformément à la Politique de sécurité de CQ.

### 4 – Rôles et responsabilité

En plus des rôles définis dans la Politique de sécurité de CQ, le rôle suivant est nécessaire aux fins de la présente politique :

**Responsable de l'information :** lors de l'utilisation ou de l'accès à l'Information ou aux Systèmes d'Information de CQ, cette personne est responsable de :

- Assurer la qualité, l'intégrité et les modalités d'accès à l'Information depuis sa collecte jusqu'à la fin de son cycle de vie.
- Déterminer la Classification de Sécurité de l'Information des données sous leur responsabilité (telle que définie dans la Directive sur la Classification de Sécurité de l'Information) et identifier les Systèmes d'Information appropriés pour l'utilisation de ces données.
- Identifier et assurer les exigences ou contrôles de sécurité et de confidentialité utilisés pour la protection des informations sous leur responsabilité.
- Établir, conformément aux politiques de CQ, les paramètres d'accès, de partage et de conservation de l'Information et, le cas échéant, effectuer des évaluations et des audits de sécurité internes et/ou externes pour en évaluer l'efficacité.
- Créer et maintenir des journaux ou des dossiers sur la conservation des données.
- En ce qui concerne l'Information sous l'autorité de CQ, enregistrer toute l'Information requise concernant l'actif de CQ dans l'Inventaire des actifs en temps opportun, tel que défini par la direction de CQ.

---

<sup>3</sup> <https://www.calculquebec.ca/directive-sur-la-classification-de-la-securite-de-information>

## 5 – Politique

### Collecte

1. Dans le cadre de ses activités, CQ recueillera seulement les Renseignements personnels qui sont nécessaires aux services offerts par CQ et à leur amélioration. Il s'agira notamment d'informations au niveau des systèmes (utilisation, métriques des systèmes, informations sur le réseau et l'accès, etc.) qui peuvent être utilisées pour identifier une personne. Il peut également s'agir de Renseignements personnels sur les Utilisateurs, Utilisatrices et les Locataires de CQ. Seuls les Renseignements personnels essentiels aux activités de CQ sont recueillis et un consentement de la personne concernée doit être obtenu avant leur collecte ou leur utilisation. Conformément à la loi, le consentement doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à des fins spécifiques. Il est demandé à chacune de ces fins, en termes simples et clairs. Le consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins auxquelles il a été demandé. Toute autre utilisation des Renseignements personnels nécessitera l'obtention d'un nouveau consentement de la personne concernée avant leur collecte et leur utilisation.
2. Calcul Québec ou un membre de l'équipe de CQ peut demander à un Utilisateur de CQ ou à un Locataire de CQ de divulguer des Renseignements personnels sur un autre individu afin de fournir les services demandés. Il incombe à l'Utilisateur de CQ ou au Locataire de CQ d'obtenir, de fournir et de documenter le consentement de la personne concernée conformément à la présente politique. Calcul Québec et les Membres de l'équipe CQ prendront toutes les mesures de sécurité raisonnables pour préserver la confidentialité de ces Renseignements personnels dans le cadre de la prestation des services demandés.
3. Dans le cadre du partenariat avec l'Alliance de recherche numérique du Canada « **Alliance** », l'accès aux Systèmes d'Information de CQ et aux Informations pourrait être fourni par l'Alliance. Aux fins de la présente politique, les données obtenues via l'Alliance constituent des Informations auxquelles le Cadre de Sécurité de l'information de CQ s'applique. Ces Informations seront traitées conformément aux politiques applicables de l'Alliance ou toute autre entente relative à celles-ci. En l'absence de politique claire ou d'entente à cet effet, CQ s'engage à traiter ces Informations en tant qu'Informations Sensibles.

### Utilisation et accès

4. Les obligations de CQ en matière de rapports peuvent également nécessiter la divulgation d'Information au niveau du système liés aux services qui pourraient permettre l'identification des personnes. Dans la mesure du possible, CQ limitera l'accès et l'utilisation de ces Renseignements personnels à l'exécution de ces obligations en matière de rapports et, dans la mesure du possible, supprimera tous les éléments

d'identification inutiles (c.-à-d. que les Renseignements personnels ne devraient pas être identifiables jusqu'au Locataire de CQ ou à l'Utilisateur ou l'Utilisatrice de CQ).

5. L'accès aux Informations sensibles sera limité aux Membres de l'équipe CQ, ayant un besoin légitime de ces informations pour pouvoir exercer leurs fonctions. Les Membres de l'équipe CQ n'auront pas accès aux données sous la garde des Utilisateurs de CQ ou des Locataires CQ, à moins que ceux-ci n'y consentent, que la loi ne l'exige ou que cela ne soit convenu dans les conditions énoncées dans l'Accord de niveau de service ou les conditions d'utilisation. L'accès des Membres de l'équipe de CQ aux données sous la garde de l'Utilisateur de CQ ou du Locataire de CQ sera contrôlé, minimisé et limité à la portée et à la durée de l'enquête ou de la fonction de surveillance. Les données hébergées par un Locataire de CQ dans un environnement IaaS ne seront pas accessibles à des fins de surveillance, sauf si cet accès est explicitement défini et autorisé dans l'Accord de niveau de service ou les Conditions d'utilisation ou si la loi l'exige. L'Accès privilégié par les Membres de l'équipe CQ aux services ou à l'infrastructure du Locataire de CQ hébergés dans un environnement IaaS n'est pas autorisé, sauf s'il existe une entente écrite à cet effet entre le Locataire de CQ et Calcul Québec.
6. Toute demande d'accès aux données des Utilisateurs de CQ ou des Locataires de CQ, en dehors des fonctions de surveillance et d'enquête requises par les opérations de CQ pour détecter, suivre et préserver le niveau de service des Systèmes d'Information de CQ, doit être adressée au Responsable de l'information. Dans le cas où il y a une raison ou une exigence légale de récupérer des informations sous la garde d'un Utilisateur de CQ ou d'un Locataire de CQ, CQ travaillera avec le Responsable de l'information pour suivre la procédure établie conformément aux règles applicables de son institution avant de divulguer l'information.

### **Conservation et sécurité**

7. Les Utilisateurs de CQ et les Locataires de CQ sont responsables et imputables du respect des lois et règlements applicables aux Informations dont ils ont la garde. Ils peuvent également être soumis à des politiques commerciales ou institutionnelles spécifiques supplémentaires et à des obligations contractuelles en matière de protection des données et de confidentialité avec des tiers. Il est de la seule responsabilité de l'Utilisateur de CQ ou du Locataire de CQ d'identifier et de se conformer à toute exigence supplémentaire qui y est associée.
8. Les Membres de l'équipe CQ ont la responsabilité de s'assurer que les Informations sous la responsabilité de CQ (y compris les RP/RPS) sont sécurisées en tout temps et que les Systèmes d'Information de CQ appropriés sont utilisés pour les stocker, les traiter ou les transmettre, conformément au Cadre de sécurité de l'information de CQ.

## Communication

9. Si les Utilisateurs de CQ et les Locataires de CQ stockent, traitent ou transmettent des Informations sensibles (y compris les RP/RPS), ils doivent le faire dans les conditions les plus sûres, en utilisant des mesures de sécurité raisonnablement appropriées. Si des lacunes sont constatées, CQ en avisera rapidement l'Utilisateur de CQ ou le Locataire de CQ et demandera que des mesures correctives soient prises. Si l'Utilisateur de CQ ou le Locataire de CQ n'agit pas pour remédier à la situation, CQ se réserve le droit de révoquer l'accès et de retirer les Informations sensibles des Systèmes d'Information de CQ correspondants, tel que décrit dans l'Accord de niveau de service ou les Conditions d'utilisation.

## Gestion des incidents

10. Les problèmes de sécurité ou de confidentialité relatifs aux services ou à l'infrastructure hébergés dans l'environnement IaaS doivent être signalés directement aux Locataires de CQ concernés. Dans le cas d'une violation présumée de la vie privée, les Membres de l'équipe CQ, les utilisateurs de CQ et les Locataires de CQ doivent informer le RSI immédiatement après sa découverte<sup>4</sup>. Le Responsable de l'information sera également avisé sans délai après la découverte, conformément à l'Accord de niveau de service ou aux Conditions d'utilisation applicables. Le RSI veillera à ce que le Responsable de l'information vérifie, en collaboration avec les Membres désignés de l'équipe CQ, la violation présumée de la vie privée et détermine dans quelle mesure la violation peut être confirmée.
11. Dans le cas où une violation de la vie privée est confirmée, le RSI coordonnera immédiatement la réponse à la violation avec les Membres de l'équipe CQ responsables de la mise en œuvre des mesures pour restaurer, en temps opportun, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'Information et des Systèmes d'Information de CQ. Toutes les atteintes à la vie privée, suspectées ou confirmées, doivent être enregistrées et documentées. Ces journaux doivent être conservés et mis à disposition pour les audits correspondants. Tout accès non autorisé aux RP/RPS sera transmis aux autorités compétentes conformément à la législation applicable.

## 6 – Dispositions finales

La politique entre en vigueur à sa date d'adoption. Toute question relative à cette politique ou à son interprétation peut être adressée à la Direction générale de CQ. Cette politique sera révisée au moins annuellement, afin de mieux répondre aux besoins de nos partenaires ou à de nouvelles exigences des gouvernements fédéral et provincial.

---

<sup>4</sup> Par courriel à [securite@calculquebec.ca](mailto:securite@calculquebec.ca)

## 7 – Historique des versions

Veillez vous référer au journal des modifications du document pour l'historique complet des versions de la présente politique. Les versions officielles précédentes peuvent être mises à disposition sur demande.